



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)



**DOSSIER DE PRESSE
VIABILITÉ HIVERNALE 2025-2026**

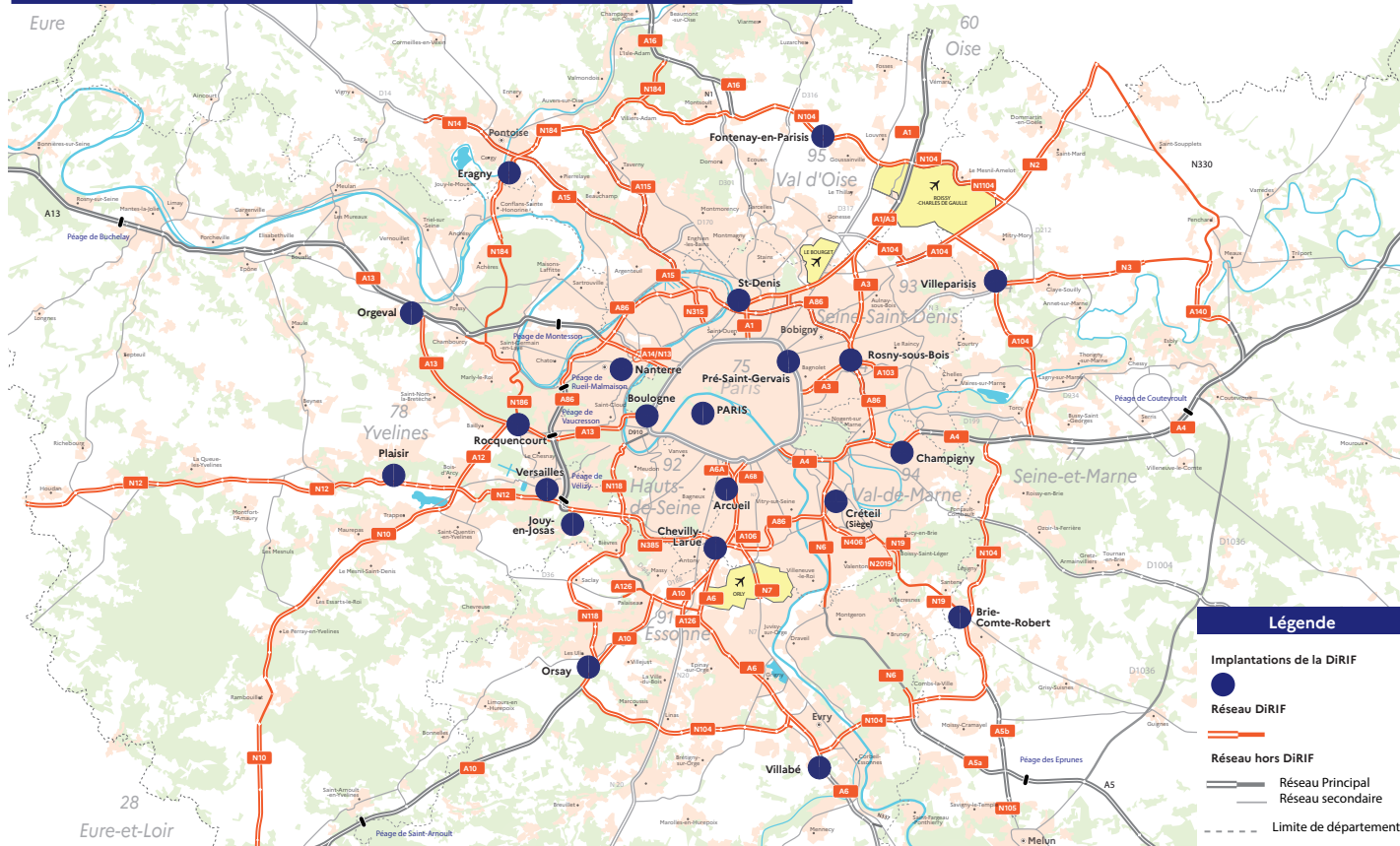
LE DISPOSITIF DE VIABILITÉ HIVERNALE MIS EN PLACE PAR LA DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

Chaque année, la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) met en place un dispositif spécifique pour gérer les conditions météorologiques particulières de l'hiver (neige et verglas) pouvant impacter le réseau routier national francilien non concédé dont elle est le gestionnaire : on parle alors de « viabilité hivernale » (VH). Cette période exceptionnelle s'étend du lundi 17 novembre 2025 au lundi 16 mars 2026. Elle peut être reconduite si les conditions climatiques l'exigent.

Si les phénomènes hivernaux sont généralement de courte durée en Île-de-France, ils ont des conséquences qui peuvent rapidement impacter la capacité des Franciliens de se déplacer dans une région où les enjeux de circulation sont majeurs, en particulier sur le réseau routier national francilien. Le changement climatique amène par ailleurs des phénomènes météorologiques de plus en plus violents et difficilement prévisibles.

C'est pourquoi la DiRIF adapte son organisation pour assurer la surveillance du réseau en période de viabilité hivernale, de réaliser des prévisions locales et régionales permettant d'anticiper des actions de patrouillage et de traitement préventif sur le réseau mais également de mettre en œuvre les actions de salage nécessaires ainsi que de dégagement des voies de circulation.

Les implantations de la DiRIF sur le réseau routier national



La viabilité hivernale en chiffres clés



74 engins de service hivernal répartis dans les centres d'entretien et d'intervention



Près de 600 agents mobilisables 24h/24 dont environ 160 agents d'intervention simultanément



Plus de 13 000 tonnes de sel en stock avec une moyenne de 4 000 tonnes répandues sur la période hivernale



Près de 50 circuits de traitement sur le réseau de la DiRIF

LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE : LE PLAN ZONAL DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

L'organisation de la DiRIF en période de viabilité hivernale s'inscrit dans le cadre du plan de gestion des intempéries en Île-de-France mis en place par la Préfecture de police de Paris.

Les grands principes de gestion d'un épisode hivernal en Île-de-France

A l'échelle de l'Île-de-France, la Préfecture de police de Paris coordonne l'ensemble des acteurs de la route (DiRIF, préfetures, départements, communes, sociétés concessionnaires d'autoroutes etc.) impliqués dans la gestion des crises liées notamment à la neige et au verglas. Le préfet de police de Paris, également préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, mobilise l'ensemble des services compétents, en s'appuyant sur le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris (SGZDS), en charge de la gestion de crise au niveau zonal, dès lors que l'évènement concerne Paris ou dépasse le périmètre d'un département.

L'objectif de cette organisation zonale est de prévenir les conséquences d'un épisode de neige ou de verglas sur les principaux axes d'Île-de-France en maîtrisant la gestion du trafic de poids lourds et de véhicules afin d'éviter le blocage en pleine voie de nombreux usagers et de coordonner l'assistance et le secours aux usagers qui seraient bloqués.



Le plan de gestion des intempéries en Île-de-France hiérarchise les axes routiers par rapport à leur fragilité à la neige et au verglas, en fonction de leur importance en termes de volume de circulation, ainsi que de leur importance économique ou stratégique (desserte des aéroports par exemple).

Le plan de gestion des intempéries comprend 3 niveaux activés par le préfet de police de Paris lors d'une prévision d'épisode météorologique hivernal, après consultation d'un comité d'experts. Ce comité est constitué notamment de la DiRIF et de Météo France et permet de prendre les mesures nécessaires à la préservation de la circulation routière en Île-de-France et de protéger les usagers de la route.

Le rôle de la DiRIF au sein du plan zonal

La DiRIF apporte son expertise auprès de la Préfecture de police de Paris pour aider à la prise de décisions en matière de gestion de trafic et pour proposer des actions de terrain adaptées s'inscrivant dans le cadre d'une coordination régionale, au regard de l'interdépendance des réseaux routiers. A ce titre, le rôle de la DiRIF est :

- d'activer son poste de commandement zonal (PCZ) à Créteil en fonction du niveau du plan zonal,
- de conseiller le SGZDS sur les mesures de gestion de trafic à mettre en place, de piloter leur mise en œuvre et de coordonner l'action des exploitants routiers,
- d'informer les usagers de la route, notamment grâce aux panneaux à messages variables (PMV) situés sur son réseau et au service Sytadin d'information du trafic routier en temps réel,
- d'appuyer les forces de l'ordre sur le terrain pour la gestion des poids lourds et la fermeture préventive d'axes le cas échéant,
- d'assurer une veille renforcée et la remontée d'informations sur la situation du réseau et les éventuels usagers bloqués.

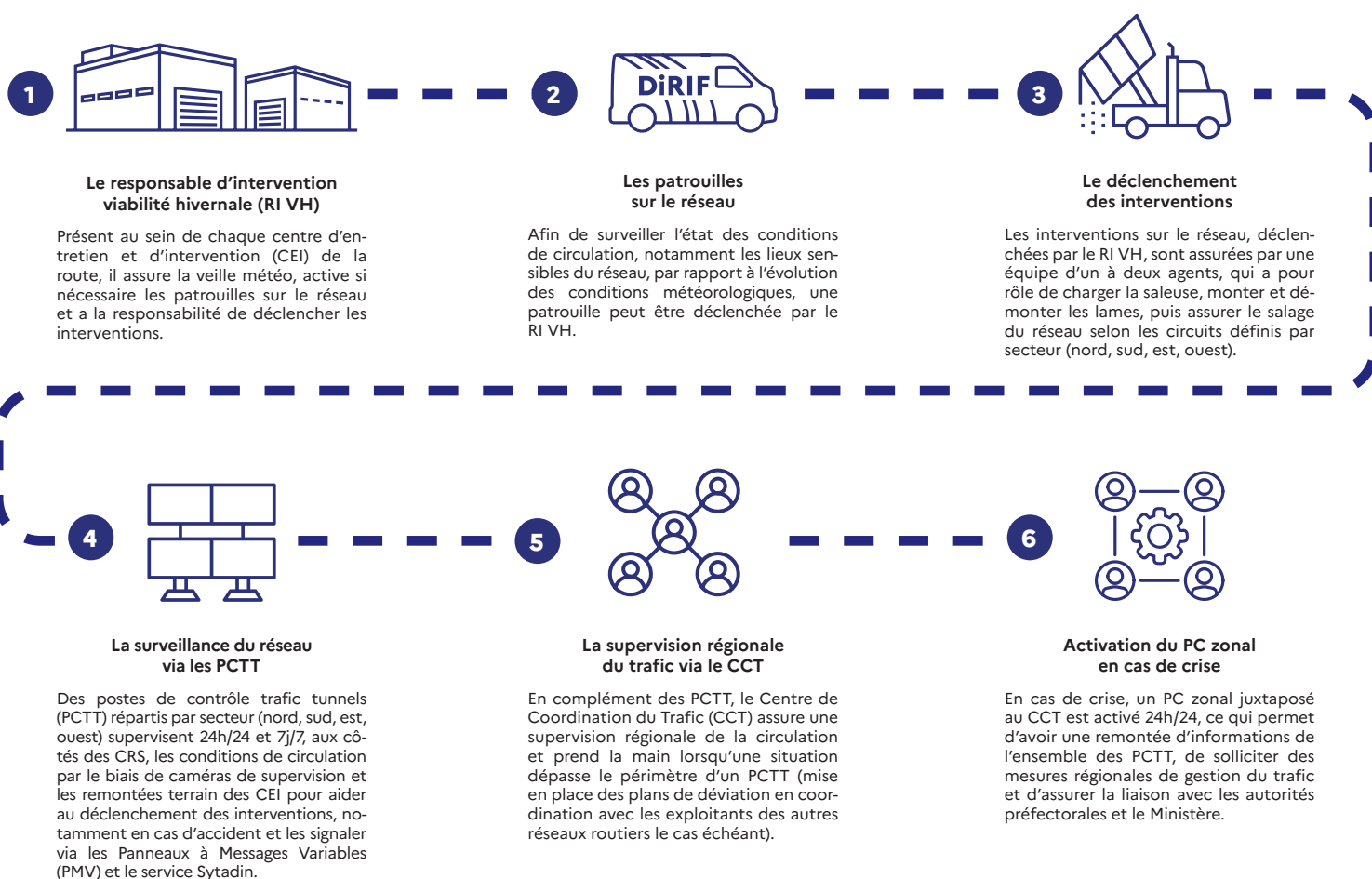


L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE AU SEIN DE LA DiRIF

La viabilité hivernale mobilise près de 600 agents de la DiRIF 24h/24 pour assurer la surveillance du réseau et l'organisation des interventions, qui peuvent mobiliser jusqu'à 160 agents simultanément sur le terrain.

Plan d'organisation de la viabilité hivernale

Dans chaque centre d'entretien et d'intervention (CEI), le responsable d'intervention viabilité hivernale a la charge localement de déclencher la mise en œuvre des moyens de salage et de déneigement adaptés à la situation, d'après les prévisions météo à sa disposition et les remontées d'information issues du terrain par les équipes quant à l'évolution de l'état des routes.



Zoom sur l'importance de la veille météorologique en période hivernale

Une salle météo centralisée est activée au sein de la DiRIF dans le cadre du plan zonal de la Préfecture de police de Paris. Un « permanent » météo est ainsi mobilisé pour suivre les conditions météorologiques. Pour ce faire, il s'appuie sur plusieurs outils :

- les informations issues de la soixantaine de stations météo installées sur le réseau par la DiRIF : il s'agit de capteurs placés sous la chaussée permettant de

mesurer la température de la route et des conditions météorologiques extérieures,

- Une liaison directe avec l'ensemble des responsables d'interventions et des patrouilleurs des centres présents sur le terrain et avec les opérateurs du PCTT.

Sur cette base, son rôle est ensuite d'évaluer la situation en continu sur le réseau et d'alerter en cas de dégradation significative des prévisions météo pouvant impacter le trafic. Sa présence est donc indispensable !



LE TRAITEMENT DE LA NEIGE ET DU VERGLAS SUR LE RÉSEAU DE LA DiRIF

Grâce à une surveillance accrue du réseau organisée à différents niveaux, la DiRIF décide ensuite du traitement le plus adapté à la situation, en fonction du type de précipitation et de l'état de la chaussée. On distingue ainsi deux grands types de traitement des routes : préventif avant l'apparition du phénomène et curatif pendant le phénomène.

L'intervention préventive

Quand les prévisions météo annoncent des phénomènes hivernaux, les équipes de la DiRIF interviennent pour saler les autoroutes et routes nationales sur lesquelles ces phénomènes sont prévus. Il s'agit de traiter l'épisode avant son apparition, pour empêcher ou retarder la formation de verglas sur la chaussée, ou pour empêcher que la neige ne tienne sur la chaussée. La technique utilisée est l'épandage de sel ou de saumure (mélange d'eau et de sel) sur les chaussées, en veillant à adapter le dosage en fonction de la situation.



L'objectif est ainsi de limiter les situations où le traitement curatif est nécessaire, en intervenant juste avant l'événement météorologique, et si possible avant les heures de pointe de circulation.

L'intervention curative

Lorsque l'épisode neigeux est en cours ou en cas de verglas épais en formation, on recourt à des techniques curatives :

Pour la neige : une fois la neige tombée, elle est raclée et évacuée avec des lames de déneigement installées sur les camions. Le plus souvent, un salage complémentaire permet de traiter la neige résiduelle. Le déneigement ne peut être réalisé qu'une fois la neige tombée : il faut attendre que la neige soit tombée pour déneiger ! Il faut également que les itinéraires soient dégagés pour que les engins de déneigement puissent circuler et évacuer la neige à une vitesse comprise entre 30 et 50 km/h.



Pour le verglas qui correspond à la congélation de l'eau préexistante : un mélange de sel et de saumure (bouillie de sel) permet de le traiter en fine couche (2 à 3 mm). L'action de salage est répétée si l'épaisseur de la glace augmente, mais saler ne sert plus à rien quand la couche de verglas est trop épaisse ou quand la température est trop basse.



Le sel ne déneige pas ! Au-delà d'une couche de neige peu épaisse, la seule technique efficace est d'évacuer la neige une fois qu'elle est tombée. Le sel ne fait pas fondre la neige qui tombe ou qui est déjà présente sur la chaussée ! L'action du sel n'est ni immédiate, ni définitive. L'utilisateur doit donc toujours rester très vigilant lors d'un épisode hivernal, même après traitement de la route par les équipes de la DiRIF !

L'ACCENT MIS SUR LA FORMATION DES AGENTS DE LA DiRIF

La DiRIF met en œuvre un dispositif complet visant à garantir la sécurité des usagers mais également de ses agents intervenant sur le réseau. Cette démarche repose sur une politique de formation continue.

Se former pour intervenir en toute sécurité sur le réseau

La DiRIF met l'accent sur la formation de l'ensemble de la chaîne hiérarchique mobilisée pendant la viabilité hivernale afin qu'elle soit la mieux préparée possible. Dans ce cadre, des séances de formation à la viabilité hivernale sont ainsi organisées chaque année à l'approche de cette période pour permettre non seulement de faciliter la prise de décisions selon les différents scénarios rencontrés mais également de sensibiliser les agents en intervention aux impacts environnementaux liés à l'utilisation du sel.

Des journées « blanches » sont également organisées en préparation de la viabilité hivernale au sein de chaque CEI. Les objectifs de ces journées sont de coordonner les différents acteurs internes (agents d'exploitation, responsables d'intervention, permanent météo, cadres d'astreinte...), de rappeler les consignes à appliquer pendant la période hivernale et d'effectuer les dernières vérifications sur les circuits et le matériel qui sera utilisé durant tout l'hiver. Il s'agit d'une forme de répétition générale !



Concilier salage et protection de l'environnement

Si le sel est un produit naturel, il a néanmoins un impact sur l'environnement.


La DiRIF s'attache à trouver un point d'équilibre entre limitation de la dégradation des conditions de circulation et quantité de produits déversés.

Les pratiques de salage sont strictement adaptées aux besoins. Le sel épandu est ainsi très fortement dilué avant d'atteindre les milieux naturels. Les aires de stockage de sel au sein des centres d'entretien et d'intervention du réseau sont également adaptées de façon à limiter les fuites et le ruissellement.




LES CONSEILS DE CIRCULATION

Lorsque les conditions climatiques hivernales rendent les routes difficilement praticables et dangereuses, il est nécessaire d'être informé et préparé pour éviter tout accident ou de rester bloqué sur un axe !




Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun

- Vérifiez l'état du réseau de transports en commun régional sur [l'application mobile d'Île-de-France Mobilités](#)



Contrôlez l'état de votre véhicule


- Niveaux (huile, liquide lave-glace)
- Pression de pneus
- Éclairage
- Chauffage et ventilation
- Batterie



Soyez bien équipés


- Gilets haute visibilité et triangle de visualisation
- Chaînes ou équipements spéciaux
- Raclette
- Vêtements chauds
- Eau et nourriture

LES BONS RÉFLEXES POUR CIRCULER EN HIVER




Préparez votre itinéraire

- Consultez les prévisions météorologiques
- Vérifiez les conditions de circulation sur [Sytadin](#) et sur [Bison Futé](#)



Adaptez votre conduite

- Réduisez votre vitesse
- Augmentez les distances de sécurité
- Évitez les manœuvres brutales
- Consultez les informations relayées sur les Panneaux à Messages Variables (PMV) du réseau
- Ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement et facilitez leur passage



Si la route est bloquée

- Sur route, garez-vous sur le bas-côté
- Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à messages variables
- Restez informés en consultant [Sytadin](#) et la radio [107.7 Île-de-France](#)

CLASSEMENT NATIONAL DES PERTURBATIONS HIVERNALES

C1	CONDUITE NORMALE	Absence de dangers ou de difficultés spécifiques à l'hiver sur la chaussée.
C2	CONDUITE DÉLICATE	Les conditions de conduite peuvent être dégradées ou incertaines. Des traces de neige ou de verglas peuvent être présentes, mais la route demeure praticable. Pour garantir un niveau de sécurité satisfaisant, les conducteurs doivent faire preuve d'une prudence accrue, ce qui implique de réduire volontairement leur vitesse. Néanmoins, la circulation des véhicules est possible sans équipements hivernaux spécifiques.
C3	CONDUITE DIFFICILE	La praticabilité de la voie est incertaine. Des équipements hivernaux appropriés (pneus hiver ou chaînes à neige) sont nécessaires voire indispensables pour progresser. On constate une route fortement touchée par la neige et devenue impraticable sans équipement spécifique avec de la neige importante généralisée ou du verglas.
C4	CONDUITE IMPOSSIBLE	Progression impossible avec un véhicule courant, même équipé de chaînes à neige. On constate des congères, coulées de neige et neige importante généralisée ou des pluies verglaçantes et du verglas généralisé.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)
15-17 rue Olof Palme, 94046 CRETEIL Cedex

www.dir.Île-de-France.developpement-durable.gouv.fr
www.sytadin.fr



Certificat N°A 1607-9001

Dépôt légal : Novembre 2025
ISBN : 978-2-11-179880-9